

Distr.
GÉNÉRALE

TIM/EFC/WP.2/2005/2
7 février 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE

Comité du bois

Commission européenne des forêts

**GROUPE DE TRAVAIL FAO/CEE DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE
ET DES STATISTIQUES DES FORÊTS**

Vingt-septième session

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, du 22 au 24 mars 2005,
et s'ouvrira le mardi 22 mars à 10 heures

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Questions renvoyées au Groupe de travail par les organes dont il relève*

Le présent document porte sur deux questions relatives aux activités générales du Groupe de travail qui lui sont renvoyées par les organes dont il relève ou par le système des Nations Unies:

- Résultats de l'examen stratégique;
- Amélioration des effets des «Indicateurs de résultats» intéressant le Groupe de travail.

Le Groupe de travail est invité à prendre note des résultats de l'examen stratégique et à donner des conseils sur la façon d'obtenir les effets voulus pour les indicateurs définis.

* Le présent document a été soumis tardivement aux services de traitement de la documentation en raison de contretemps liés à son approbation par les parties intéressées.

Introduction

1. Le Groupe de travail est invité à formuler des observations sur deux questions qui lui ont été renvoyées par des organes dont il relève ou par le système des Nations Unies dans son ensemble:

- Résultats de l'examen stratégique (dans la mesure où il concerne le Groupe de travail);
- Évaluation des «Indicateurs de résultats» intéressant le Groupe de travail.

Résultats de l'examen stratégique intéressant le Groupe de travail

2. Les résultats détaillés de l'examen stratégique et le programme de travail complet figurent dans le document TIM/2004/7 présenté à la Réunion commune du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts tenue en octobre 2004. La fonction du Groupe de travail est résumée comme suit: «Il se réunit une fois par an à Genève pour proposer des orientations concernant les domaines d'activité 1, 2 et 3 ainsi que pour toute autre activité connexe.». Ceci confirme son rôle de pont entre le niveau technique et le niveau politique.

3. À chacun des domaines d'activité 1 et 2 (Marchés et statistiques et Évaluation des ressources forestières) on a alloué 23 % du temps de travail (contre 25 et 17 % respectivement dans le plan précédent).

4. L'examen stratégique a conduit à réduire le montant des ressources allouées au domaine d'activité 3 (Études sur les perspectives) (6 % contre 11 %) à la fin du cycle actuel. Dans ce domaine, les efforts viseront maintenant essentiellement à faire connaître les résultats de l'étude, en particulier ceux qui concernent d'autres secteurs, et à appliquer les recommandations figurant dans celle-ci.

5. L'ancienne Équipe de spécialistes sur l'évaluation des ressources forestières a achevé ses travaux et une nouvelle équipe axera ses activités sur la «surveillance des ressources forestières en vue d'une gestion durable des forêts en Europe». Cette équipe est encore en cours de création, mais fera rapport au Groupe de travail l'année prochaine. L'Équipe des marchés et de la commercialisation continue à faire rapport au Groupe de travail, mais l'Équipe des études sur les perspectives du secteur forestier n'a pas été maintenue.

6. Le Groupe de travail est invité à prendre note des décisions des organes dont il relève par le biais de l'examen stratégique.

Indicateurs de résultats

7. Les pages 5 et 6 du document TIM/2004/7 contiennent une énumération des indicateurs de résultats. Comme indiqué à la réunion tenue l'année dernière par le Groupe de travail (document TIM/EFC/WP.2/2004/2), ces indicateurs sont les moyens par lesquels le fonctionnement du Service du bois (secrétariat) est contrôlé dans le système des Nations Unies. Six indicateurs couvrent les divers domaines d'activité du Service du bois. Deux relèvent expressément de la compétence du Groupe de travail:

- 1.2 Pourcentage de pays de la CEE en mesure de fournir des données satisfaisantes concernant les indicateurs de la gestion durable des forêts à la cinquième Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe. Il s'agit du nombre de pays en mesure de fournir des données concernant au moins 20 des 35 indicateurs quantitatifs de gestion durable des forêts approuvés à la Conférence ministérielle de 2003, exprimé en pourcentage du nombre total de pays (51).
- 2.2 Pourcentage de pays de la CEE en mesure de fournir des réponses satisfaisantes au questionnaire CEE/FAO/OIBT/Eurostat sur le secteur forestier. Les réponses sont jugées satisfaisantes si elles couvrent au moins 80 % des rubriques. Il y a actuellement 209 rubriques pour chaque année et les pays doivent donc fournir des données pour 168 rubriques pour atteindre le niveau de 80 %. On compte 55 pays pour cet indicateur.

8. Des informations de base sur la façon dont ces indicateurs sont calculés et les résultats obtenus jusqu'ici seront affichées sur le site Web. Les données de référence (2005) et les objectifs pour 2007 sont les suivants:

Indicateur	Unité	Données de référence	Objectif
Données satisfaisantes sur la gestion durable des forêts	%	35	60
Données satisfaisantes pour le questionnaire sur le secteur forestier	%	72	80

9. Le secrétariat considère que ces objectifs sont réalisables avec la coopération des pays membres, qui sont de plus en plus conscients qu'il est important de disposer d'informations satisfaisantes pour orienter les politiques dans le domaine de la gestion durable des forêts. La forte hausse escomptée pour le premier indicateur est en partie artificielle parce que, pour nombre des indicateurs relatifs à 2003, on ne demandait pas précédemment de données et on indiquait donc celles-ci comme «manquantes»; il est cependant probable que de nombreux pays pourront fournir les données qui correspondent à ces indicateurs.

10. La stratégie actuelle donne la priorité aux approches ci-après:

- Ceux qui ont déjà répondu aux deux questionnaires doivent continuer à le faire et la qualité de leurs réponses ne devrait pas baisser. À cette fin, nous sommes fréquemment en contact avec eux et nous nous efforçons d'adapter nos demandes en fonction des données dont ils disposent.
- Nous souhaitons réduire le nombre de pays qui ne fournissent aucune information utile, principalement en améliorant notre communication avec eux, en recherchant activement des sources de données et en les aidant à fournir des informations grâce à des opérations de renforcement des capacités. En axant nos efforts sur seulement un ou deux pays par an, nous pouvons repérer avec succès des contacts potentiels dans ces pays. Cette approche a permis par exemple d'améliorer les données fournies pour le questionnaire sur le secteur forestier par l'Ukraine (en 2003) et le Kazakhstan

(en 2004). Nous considérons qu'il est essentiel, une fois que de tels pays ont commencé à présenter des rapports, qu'ils continuent de fournir un minimum d'informations chaque année de manière à ce que nous puissions maintenir le dialogue avec eux. On n'attend pas d'eux qu'ils fournissent autant de données que les pays qui en communiquent depuis un certain nombre d'années.

- Nous souhaitons profiter des contacts établis pour l'évaluation des ressources forestières en 2005 et les études sur les perspectives du secteur forestier ainsi que pour d'autres initiatives, notamment l'étude sur les perspectives pour l'Asie occidentale et centrale, et des activités de coopération technique menées avec les pays en transition pour trouver des correspondants et des fournisseurs de données dans les cas où l'infrastructure de l'information forestière est limitée. Nous présenterons cet effort comme un moyen, non seulement de recueillir des informations, mais aussi de faire entrer davantage ces pays dans le système international et de leur donner l'occasion de s'exprimer lors des débats au niveau intergouvernemental.

11. *Le Groupe de travail est invité à formuler des observations sur l'approche présentée ci-dessus et à proposer des améliorations à y apporter.*
